




DECLARATION DE PERFORMANCE

[no. 0217_FLEX_TEGELLIJM_PREMIUM_C2TE_COLLE_CARRELAGES_FLEX_PREMIUM_2013-07-01]

01	Code d'identification unique du produit type :	En 12004 – KNAUF COLLE CARRELAGES FLEX PREMIUM	
02	Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11§4 :	KNAUF COLLE CARRELAGES FLEX PREMIUM	
03	Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :	Mortier-colle selon EN 12004 01-2004 destiné à la pose de carrelages au sol et aux murs, en intérieur et extérieur.	
04	Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11§5 :	N. & B. Knauf et Cie s.c.s./e.c.v. Rue du Parc Industriel 1, B-4480 Engis, Belgique Tel.: +32 4 273 83 11 Fax : +32 4 273 83 30 www.knauf.be info@knauf.be	
06	Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :	système 3	
07	Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :	L'organisme de certification notifié MPA NRW Dortmund(D) a effectué sous système 3 l'inspection de l'installation de la production et de son contrôle à l'usine. Le certificat de conformité pour le produit a été établi sur cette base.	
09	Performances déclarées :		
		Caractéristiques essentielles	Performances
		Spécifications techniques harmonisées	
		Adhérence selon EN 1346	> 0,5 N/mm ²
		Adhérence selon EN 1348 sec 28 d 23 °C / 50 % R.V.	> 1,0 N/mm ²
		Adhérence selon EN 1348 humide 7 d 23 °C / 50 % R.V. 21 d sous l'eau 20 °C	> 1,0 N/mm ²
		Adhérence selon EN 1348 Sec 14 d 23 °C / 50 % R.V. Chaud 14 d 70 °C . Sec 1 d 23 °C / 50 % R.V.	> 1,0 N/mm ²
		Adhérence selon EN 1348 Sec 7 d 23 °C / 50 % R.V 21 d sous l'eau 20 °C 25 cycle gel/dégel	> 1,0 N/mm ²
		Retrait selon EN 1306	< 0,5 N/mm ²
	Lorsque, conformément à l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit :	N/A	

10	Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.
	La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.
Signé pour le fabricant en son nom par :	
Patrick RENARD Directeur général Knauf Belgique	
Engis, 01.07.2013	signature